

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX –Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Renée FALCO –Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ - Marie-Ly GARCIA - Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire rappelle que ce budget retrace les opérations relatives aux immeubles productifs de revenus, notamment le bail de la manufacture des tapis, les locaux loués au SIDECEM (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Corniche des Maures) et bientôt les locaux de Pôle Emploi.

Il expose que la commune envisage la reconversion de l'ancienne teinturerie de la manufacture des tapis en maison de santé.

Pour cela, des études sont nécessaires (sols, amiante) et un maître d'œuvre a été désigné pour réaliser l'opération.

N° 2015/177

**DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE
« IMMEUBLES DE RAPPORT » 2015**

CM 21/12/2015

N° 2015/177

DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ANNEXE

« IMMEUBLES DE RAPPORT » 2015

Afin de procéder à la régularisation de ces écritures, il est nécessaire d'abonder la section d'investissement de 58 600 €.

Par ailleurs, l'opération Terre des Arts (Pôle Emploi) ayant été partiellement livrée, la commune est appelée à contribuer aux charges locatives et à la constitution d'un fonds de roulement de la copropriété et il convient donc d'abonder les crédits de 3 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les écritures suivantes :

<u>Dépenses de fonctionnement</u> :	3 000,00 €
<u>Chapitre 011</u>	
Article 614 : Charges locatives :	+ 3 000,00 €
<u>Recettes de fonctionnement</u> :	3 000,00 €
<u>Chapitre 75</u>	
Article 752 : Revenus des immeubles :	+ 3 000,00 €
<u>Dépenses d'investissement</u> :	+ 58 600,00 €
<u>Chapitre 20</u>	
Article 2031 : Frais d'études :	+ 1 400,00 €
<u>Chapitre 23</u>	
Article 2313 : Immobilisations en cours :	+ 57 200,00 €
<u>Recettes d'investissement</u> :	+ 58 600,00 €
<u>Chapitre 16</u>	
Article 1641 : Emprunt en euros :	+ 58 600,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 3.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 23 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI)



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.